

DEPARTEMENT DE L'HERAULT



MAIRIE DE

St Vincent de Barbeyrargues

34730

Plan
de mise en Accessibilité
de la Voirie et des Espaces
publics
PAVE

SOMMAIRE

<u>Rappel réglementaire</u>	p 3
<u>Inventaire</u>	p 4
1 - Cartographie	p 5
2 - Inventaire des lieux publics	p 6
3 - Inventaire des cheminements	p 6
<u>Diagnostic d'accessibilité</u>	p 7
1 - Bâtiments publics	p 7
2 - Accès aux espaces publics	p 9
3 - Accès aux Cheminements	p 11
4 - Accès aux transports en commun	p 14
<u>Contraintes et priorités</u>	p 15
1 - Contraintes topographiques	p 15
2 - Contraintes architecturales et patrimoniales	p 15
3 - Hiérarchisation des enjeux	p 15
<u>Propositions d'amélioration</u>	p 16
Cheminement N°1	p 17
Cheminement N°2	p 18
Cheminement N°3	p 19
Fiche transport en commun	p 20
<u>Estimation des travaux</u>	p 21
<u>Modalités et périodicité de révision et d'évaluation</u>	p 25

Rappel réglementaire

Les obligations des communes ou inter-communalités

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées comporte deux principes fondateurs :

- prendre en compte tous les types de handicap, qu'ils soient dus à une ou plusieurs déficiences – motrice, auditive, visuelle, mentale, cognitive, psychique ou autre (respiratoire, cardiaque, taille...) – qu'elles soient temporaires ou non (article 2), et prendre plus largement en compte les personnes à mobilité réduite étant donné que l'accessibilité bénéficie à tous les usagers (femmes enceintes, parents avec des poussettes, personnes âgées, livreurs, voyageurs avec des bagages, touristes ne connaissant pas les lieux et ne parlant éventuellement pas la langue...) (article 45),
- rendre accessible l'intégralité de la chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité.

Le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006, pris en application de cette loi, précise dans son article 2, que toutes les communes doivent élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE), dans un délai de trois ans après sa publication.

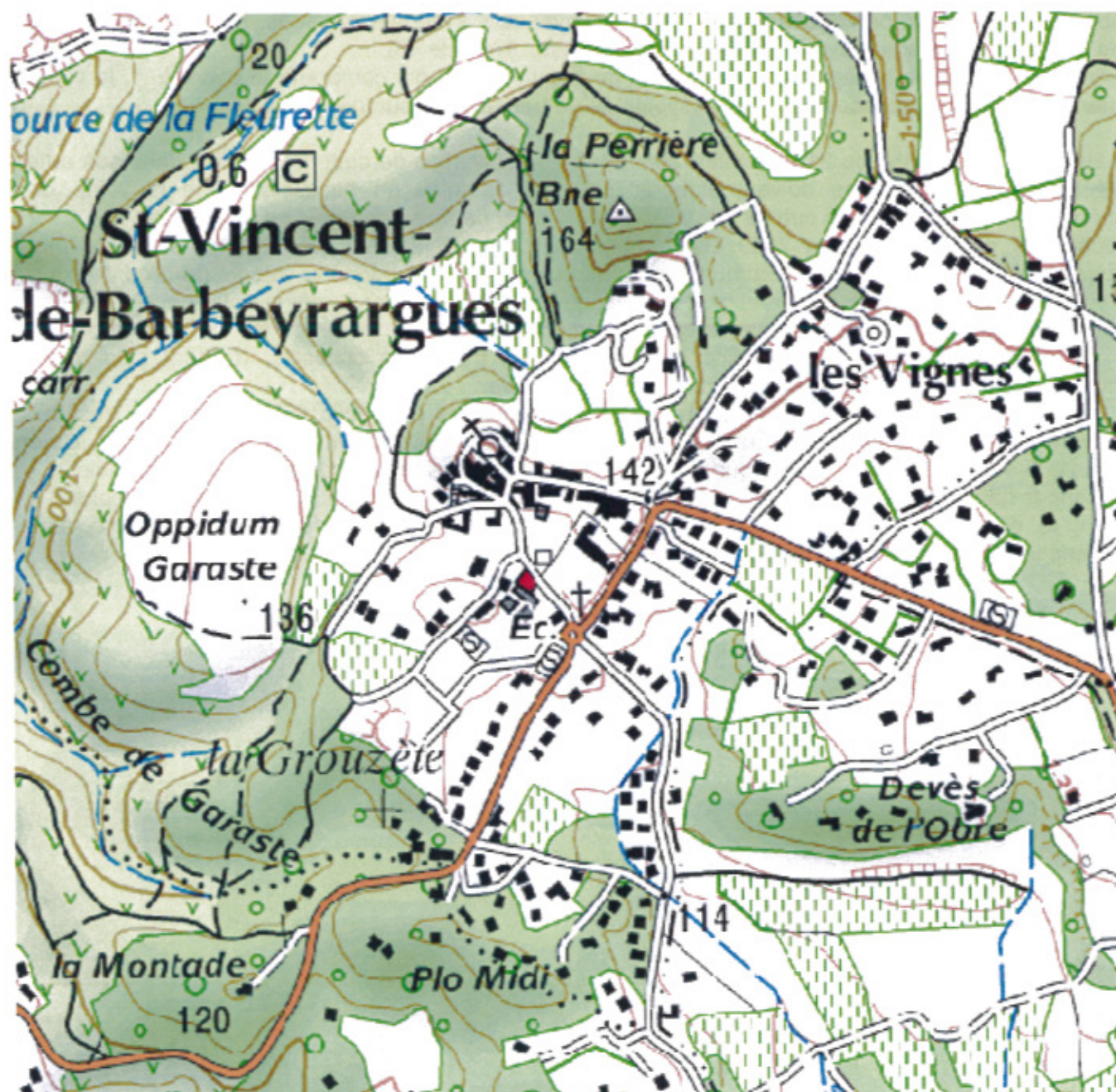
L'échéance du 23 décembre 2009 était ambitieuse : les projets se sont mis en place de manière progressive mais beaucoup de communes ont pris du retard. Etant donné la volonté de rendre accessible la chaîne du déplacement, l'élaboration du PAVE devrait se faire en assurant la cohérence avec les deux autres dispositions de planification et de programmation qui sont :

- le schéma directeur d'accessibilité des services de transports collectifs, d'autant plus que leurs emplacements d'arrêt appartiennent au domaine de la voirie ;
 - les diagnostics d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), au rang desquels se trouvent les gares ferroviaires et routières. D'ailleurs, la directive du 13 avril 2006 relative à l'application de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'accessibilité des services de transport public terrestres de personnes handicapées et à mobilité réduite explicite ces dispositions et fait des recommandations.
- Enfin, le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 et l'arrêté du 15 janvier 2007 précisent les prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics. Certu

INVENTAIRE

1 - Cartographie

- Zone urbaine



• Plan du village



2 – Inventaire des lieux publics

2.1 Bâtiments publics

- Mairie – 88 Rue des Ecoles
- Salle Eugénie Dubois – 70 Avenue des Cévennes
- Maison Eugénie Dubois – 70 Avenue des Cévennes
- Eglise – Place de l'Ancien Prieuré
- Commerces – Rue du Petit Bois
- Ecole – 80 Rue des Ecoles
- Local Jeunes – Place aux Jeunes
- Salle Polyvalente – Place aux Jeunes
-

2.2 Espaces publics

- Esplanade – Rue des Ecoles et Route de Prades
- Jardin du Poulaillou – Chemin du Poulaillou
- Cimetière – Chemin de la Faïsse
- Tennis – Impasse des Carignans
- Tennis – Rue du Petit Bois
- Boulodrome – Rue des Ecoles
- Terrain de foot – Place aux Jeunes

3 - Inventaire des cheminements

L'inventaire des cheminements est construit à partir des cheminements les plus utilisés par les piétons. Il concerne :

- Route des Prades depuis le croisement du Chemin de Bellevue jusqu'au croisement de l'Avenue des Cévennes. Cette portion de Rue est utilisée par les scolaires et tous les usagers des transports en commun. Elle comprend 2 abri-bus.
- Rue du Petit Bois et Rue des Ecoles depuis les commerces jusqu'à la Rue des Aires. Cette portion comprend les commerces, un terrain de tennis, le terrain de foot, la Salle Polyvalente, le Local Jeunes, l'Ecole, la Mairie, L'esplanade et le Boulodrome. C'est dans le vieux village le cheminement le plus fréquenté.
- Avenue des Cévennes et Rue de l'Eglise. Cette portion comprend la bibliothèque, la Maison Eugénie Dubois et sa salle communale, la place St Vincent et l'Eglise.

Les propositions d'amélioration associeront aux cheminements les accès aux bâtiments et espaces publics desservis.

On notera que deux espaces publics se trouvent en dehors des cheminements les plus fréquentés : le tennis du Petit Bois et le Jardin du Poulaillou.

DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE

1 – Bâtiments Publics

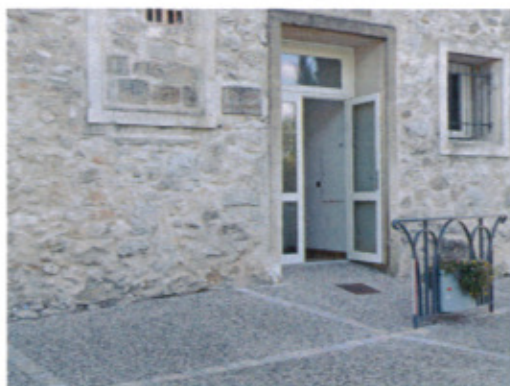
- Mairie – 88 Rue des Ecoles



La Mairie est un bâtiment R+1.

L'entrée est accessible par une rampe d'accès conforme, mais qui n'est pas signalée

- Salle Eugénie Dubois – 70 Avenue des Cévennes



La Salle Eugénie Dubois est utilisée par les associations et parfois par des particuliers et sert de bureau de vote. Elle est en RDC, accessible par une rampe dont la pente (9,6%) est non-conforme. Les portes sont récentes et ont une largeur conforme.

- Maison Eugénie Dubois – 70 Avenue des Cévennes

La Maison Eugénie Dubois comprend la bibliothèque et un local loué à une ostéopathe, les deux étant desservis dans les mêmes conditions.



La porte donnant sur la rue est aux normes (140 cm). Le seuil présente une pente inférieure à 5%.

- Eglise – Place de l'Ancien Prieuré



L'église est en RDC. Elle présente un seuil de 10 cm à l'extérieur et 20 cm à l'intérieur.

Elle est inaccessible aux PMR sans aménagements.

NB : il sera rappelé dans le chapitre cheminements que la pente de Rue de l'Eglise est très importante.

- Commerces – Rue du Petit Bois



La Résidence du Petit Bois comprend 2 commerces en RDC identiques. Il s'agit de constructions récentes dont l'accès est normalisé.

- Ecole – 80 Rue des Ecoles



Le portail d'entrée principale des primaires est accessible (pente de la rue inférieure à 5%)

L'accès à la maternelle se fait par un portillon trop étroit (85cm) dont le seuil est chaotique.

Le portail d'accès à la cour de la cantine a une pente non conforme (12,7%).



- Local Jeunes – Place aux Jeunes

Le local jeunes, de plain pied, est accessible aux PMR par une rampe qui est cassée et présente un ressaut de plus de 5 cm.



- Salle Polyvalente – Place aux Jeunes



La salle polyvalente est une salle de motricité de l'école et est utilisée en soirée par les associations. Elle est accessible par une rampe qui n'est pas aux normes (trop de pente : 21%). La porte d'entrée est normalisée.

2 – Accès aux espaces publics

- Esplanade – Rue des Ecoles et Route de Prades

L'esplanade a 4 accès : 2 depuis la Rue des Ecoles, 1 de la Route de Prades et 1 du Boulodrome. Les 2 entrées depuis la Rue des Ecoles ne sont pas accessibles en raison du sol irrégulier de l'esplanade et des ressauts présents. Les 2 autres sont accessibles, mais ne sont pas signalées.



- Jardin du Poulaillou – Chemin du Poulaillou

Le Jardin du Poulaillou n'est pas accessible en raison d'un trottoir non conforme en largeur. La pente du Chemin du Poulaillou est naturellement élevée et le Jardin lui-même est inaccessible aux PMR en raison de sa topographie et de la préservation de son caractère naturel (il s'agit au POS d'un espace boisé classé).



- Cimetière – Chemin de la Faïsse

Le nouveau cimetière n'est pas accessible en raison du dénivelé à l'entrée et le vieux cimetière a une entrée dont le sol est chahuté et présente un ressaut non conforme.



- Tennis – Impasse des Carignans

Le tennis neuf est accessible.



- Tennis – Rue du Petit Bois

Il existe une friche d'un ancien tennis qui ne peut être utilisée dans l'état.



- Boulodrome – Rue des Ecoles

Le boulodrome est accessible et plat. A noter que le revêtement de l'accès est caillouteux et chaotique.

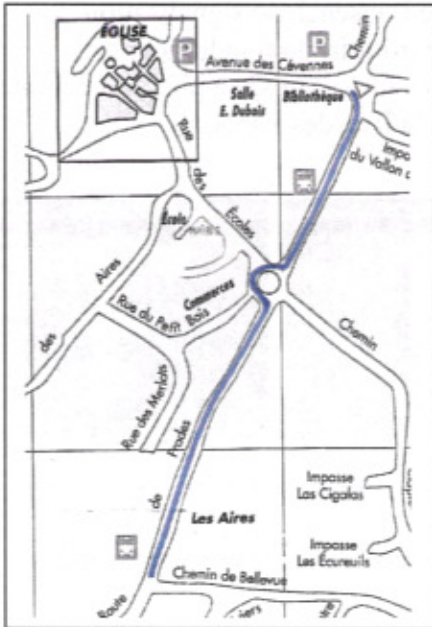


- Terrain de foot – Place aux Jeunes

Cet espace de sport est accessible et plat. A noter que le revêtement de l'accès est caillouteux et chaotique.

3 - Accès aux cheminements

- Cheminement N°1 : Route des Prades depuis le croisement du Chemin de Bellevue jusqu'au croisement de l'Avenue des Cévennes. Elle comprend 2 abri-bus.



→ Partie basse : Le trottoir a une largeur suffisante (140cm), mais un revêtement en gravillons ; Au N° 260 la pente est excessive (10 %), puis le long du tennis le trottoir est trop étroit (90 cm).

A noter que les bacs à fleurs empiètent sur la largeur du trottoir, celle-ci demeure cependant supérieure à 140cm.



→ Rond Point dans le sens des aiguilles d'une montre : le bateau ne permet pas de traverser la Rue du Petit Bois et pas de bateaux pour remonter vers la Route de Prades. Les trottoirs sont suffisamment larges mais le sol est dégradé.



→ Partie haute : le panneau ancien rétrécit excessivement le trottoir et idem pour une marche au niveau l'abri bus. Après la sortie du lotissement Le Puech, on trouve un ressaut de 5 cm, enfin présence de figuiers de barbarie empiétant sur le trottoir. Dans l'ensemble le trottoir a la bonne largeur et est de bonne qualité.



- **Cheminement N° 2** : Rue du Petit Bois et Rue des Ecoles depuis les commerces jusqu'à la Rue des Aires. Cette portion comprend les commerces, un terrain de tennis, le terrain de foot, la Salle Polyvalente, le Local Jeunes, l'Ecole, la Mairie, L'esplanade et le Boulodrome. C'est dans le vieux village le cheminement le plus fréquenté.



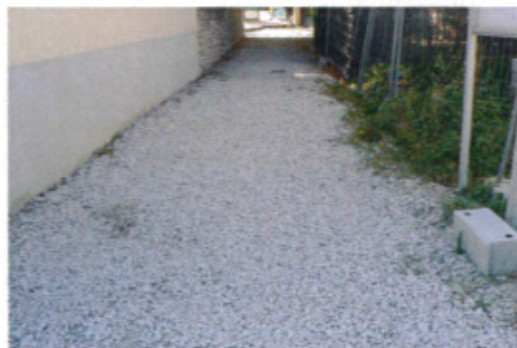
→ cheminement principal : le trottoir a une pente excessive (8,5%) de part et d'autre de la Place aux Jeunes, puis l'accès au trottoir est gêné par un poteau et peu visible en raison des voitures stationnées et de l'absence de signalisation. Les voitures empiètent sur le trottoir, dont la largeur est insuffisante (110cm). Ensuite, il n'existe plus de cheminement depuis la Mairie jusqu'à la Rue des Aires.



→ artère N°1 - desserte de l'école et autres services : La chaîne de l'école empêche le passage des piétons et le sol est chaotique, mais plat.



→ artère N°2 – impasse Galibert : Le sol est plat mais en tout-venant ; Avant le portail il y a une pente non-conforme (12,7%) mais qui peut être contournée en passant par le portillon et la rampe d'accès déjà mise en place à l'intérieur de la cour.



- Cheminement N°3 : Depuis le cimetière vers Avenue des Cévennes et Rue de l'Eglise.



Le nouveau cimetière n'est pas accessible en raison du dénivelé à l'entrée et le vieux cimetière a une entrée dont le sol est chahuté et présente un ressaut non conforme. Le Chemin de la Faïsse est accessible, le cheminement est à baliser. Le trottoir de la Rte d'Assas est suffisamment large et en bon état.



L'avenue des Cévennes est plate mais aucun cheminement n'est signalé.



La Rue de l'Eglise a une pente non conforme et aucun cheminement.



4 - Accès aux transports en commun

Les 2 abris-bus sont sur la Route de Prades où circulent les transports en commun. Aucun d'eux n'est accessible en raison d'une ou plusieurs marches.



CONTRAINTES ET PRIORITES

1 – Contraintes topographiques

- La cartographie de la page 4 montre les **dénivelés importants** de la Commune de St Vincent de Barbeyrargues. Ces dénivelés naturels sont une contrainte importante (voir photographie de la Rue de l'Eglise par exemple).

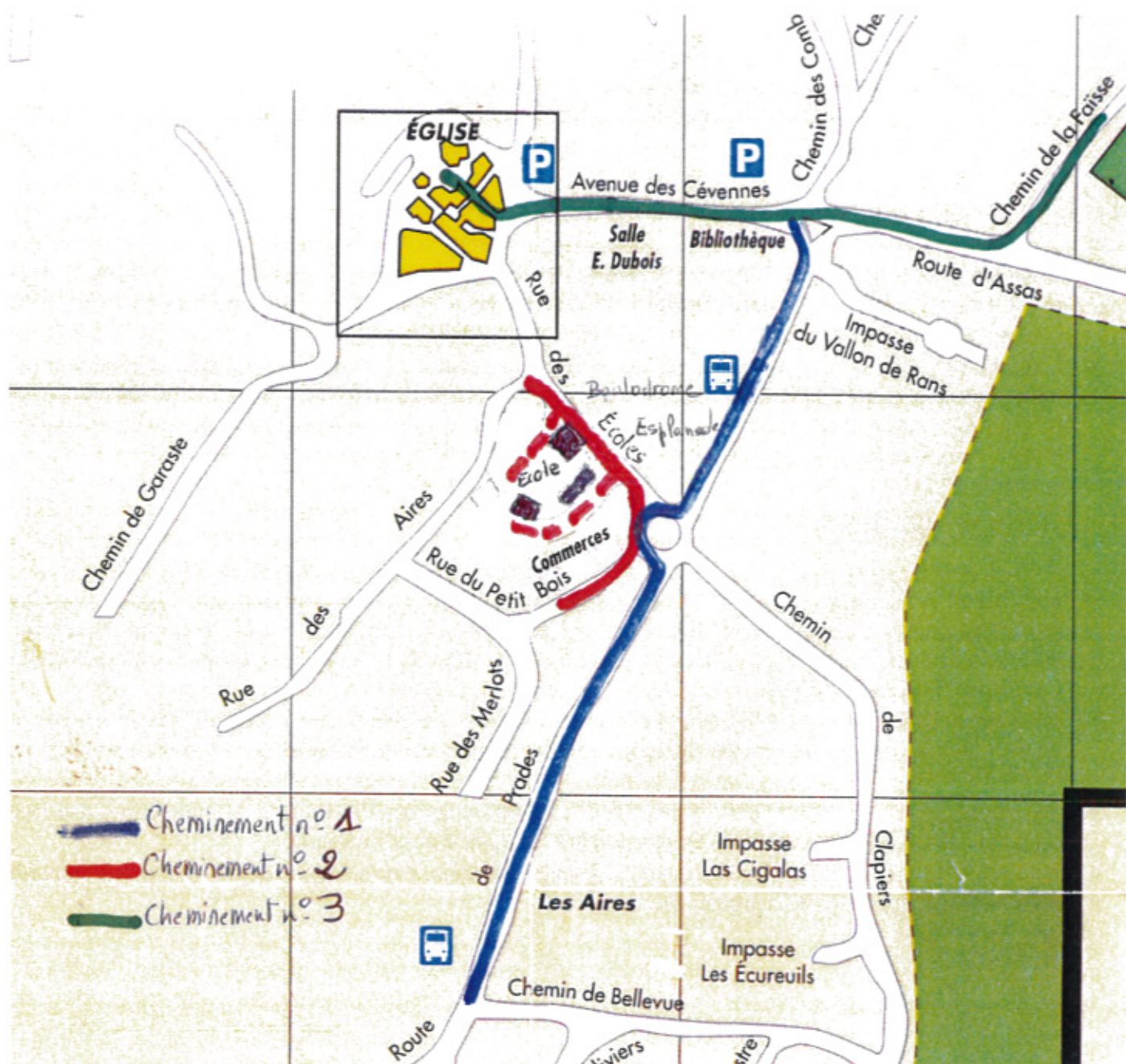
2 – Contraintes architecturales et patrimoniales

- L'église de la Commune est inscrite à l'inventaire des **Monuments Historiques**, d'où la nécessaire consultation du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, juge de l'opportunité de certains aménagements.
- L'**ancienneté** des bâtiments publics comme l'Eglise, la Mairie, la Maison Eugénie Dubois sont des bâtiments datant d'un à dix siècles. D'une part, il sera probablement constaté des impossibilités techniques, d'autre part, en cas de possibilité technique, l'impact économique du coût des travaux pourra être excessif.

3 – Hiérarchisation des enjeux

- **les enjeux très forts** concernent l'inaccessibilité irrémédiable des bâtiments et espaces publics. Toutefois, dans ces cas, le PAVE envisagera des améliorations, sans pour autant apporter de réponses en terme de conformité . C'est par exemple le cas de la Rue de l'Eglise qui pourrait être dotée d'une rampe, et de bancs de repos.
- **les enjeux forts** concernent l'accessibilité normalisée des bâtiments et espaces publics au moyen de travaux lourds, en particulier avec maîtrise d'œuvre. Par exemple la réfection du trottoir de la Route de Prades.
- **les enjeux modérés** concernent l'accessibilité des bâtiments par l'intervention d'une entreprise sans maîtrise d'œuvre. Par exemple le remplacement d'une porte ou d'un seuil.
- **les enjeux faibles** concernent les travaux réalisables en régie. Par exemple les petites rampes en béton pour aménager un ressaut, la signalisation.

PROPOSITIONS D'AMELIORATION



Cheminement N°1

Route des Prades depuis le croisement du Chemin de Bellevue jusqu'au croisement de l'Avenue des Cévennes. Elle comprend 2 abri-bus



Photos



Constat

→ Partie basse : Le trottoir est aux normes (en gravillons) jusqu'au N° 260 où la pente est excessive, puis le long du tennis le trottoir est trop étroit (95 cm)

A noter que les bacs à fleurs empiètent sur la largeur du trottoir mais celle-ci reste conforme.

→ Rond Point dans le sens des aiguilles d'une montre : le bateau ne permet pas de traverser la Rue du Petit Bois et pas de bateaux pour remonter vers la Route de Prades. Les trottoirs sont suffisamment larges mais le sol est dégradé.

→ **Partie haute** : le panneau ancien rétrécit excessivement le trottoir et idem pour une marche au niveau l'abri bus (voir rubrique Transports en commun). Après la sortie du Puech, le bateau n'est pas au bon niveau, enfin présence de figuiers de barbarie empiétant sur le trottoir. Dans l'ensemble le trottoir a la bonne largeur et est de bonne qualité. L'accès à l'esplanade est à signaler.

Plan de situation



Réglementation

- Le revêtement doit présenter un contraste visuel et tactile permettant aux personnes malvoyantes de se guider facilement.(arrêté du 01/08/2006).
- La largeur minimum du cheminement doit être de 1,40m minimum libre de tout obstacle (1,20m si aucun mur de part et d'autre du cheminement) (arrêté du 01/08/2006).
- Les dévers doivent avoir une pente maximum de 2% en cheminement courant.
- Mise en œuvre d'une bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NFP 98-351 pour signaler les traversées de chaussées matérialisées.

Propositions d'amélioration

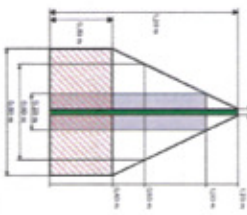
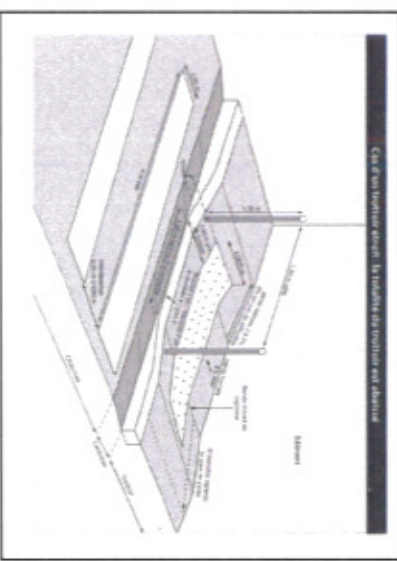
enjeux forts :

→ Partie basse : reprendre le revêtement du trottoir, la pente pourrait être étalée jusqu'à l'entrée du N°310.

Le trottoir le long du tennis peut être élargi lors d'aménagement éventuel du vieux tennis.

→ Rond point : refaire les passages piétons et les bateaux avec bandes d'éveil de vigilance. Prévoir un bateau et un passage pour accéder à la partie haute. Reprendre le revêtement.

→ Partie haute : **en jeu modéré** supprimer le panneau ancien
enjeux faibles reprendre le bateau sortie du Puech.
Installer un panneau signalant l'accès à l'esplanade.

Cheminement N°2	Photos	Constat
Rue des Ecoles depuis le Rond Point jusqu'à la Rue des Aires. Il comprend : la Rue du Petit Bois devant les commerces, l'accès Place aux Jeunes et l'impasse Noël Galibert 	   	→ cheminement principal : le trottoir a une pente excessive (8,5%) de part et d'autre de la Place aux Jeunes, puis l'accès au trottoir est gêné par un poteau et peu visible en raison de l'absence de signalisation. Les voitures empiètent sur le trottoir, dont la largeur est insuffisante (110cm). Ensuite, il n'existe plus de cheminement depuis la Mairie jusqu'à la Rue des Aires. → artère N°1 – Desserte Place aux Jeunes : La chaîne de l'école empêche le passage des piétons et le sol est chaotique, mais plat. La rampe d'accès à la salle polyvalente a trop de pente (21%). → artère N°2 – impasse Noël Galibert : Le sol est plat mais en tout-venant. Avant le portail il y a une pente non conforme (12,7%) mais qui peut être contournée à condition de remplacer le portillon par un de largeur conforme (il faudra casser 60 cm de mur).
Plan de situation	Réglementation	Propositions d'amélioration
	 Le gabarit minimum du mobilier doit croiser ou être tangent à l'enveloppe pyramidale de l'abaque de détection défini par les textes afin d'être détectable à la canne. Ainsi, au-dessous de 0,80 m de côté, la hauteur à respecter augmente à mesure que la largeur de la base diminue, selon les dimensions intermédiaires lues sur l'abaque ; le mobilier « s'élève ». 	→ cheminement principal : enjeux forts : reprendre la pente et le revêtement du trottoir, supprimer le poteau gênant , élargir le trottoir. les enjeux faibles : Signaler l'accès au boudrome et à l'esplanade. enjeux forts Dans la cadre de la réfection du secteur, la Commune peut mettre tous les cheminements de niveau et établir une zone 20 de rencontre. Le cheminement piéton peut être alors balisé par des plots jusqu'à la Rue des Aires. → artère N°1 – enjeu modéré remplacer la chaîne par une grille adaptée à la fois au passage des piétons et des camions du service technique, reprendre le revêtement. enjeux faibles : marquer au sol un cheminement pour l'école et le local jeunes, reprendre les pentes (Salle Polyvalente, local jeunes). → artère N°2 - impasse Galibert : enjeux forts reprendre le revêtement et aménager le fond de l'impasse. enjeu modéré :remplacer le portillon .

Cheminement N°3

Avenue des Cévennes, Place St Vincent, Rue l'Eglise et Place de l'Eglise



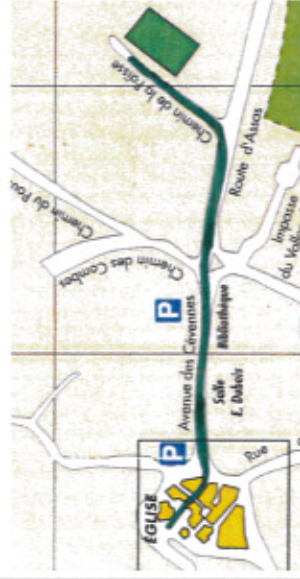
Photos



Constat

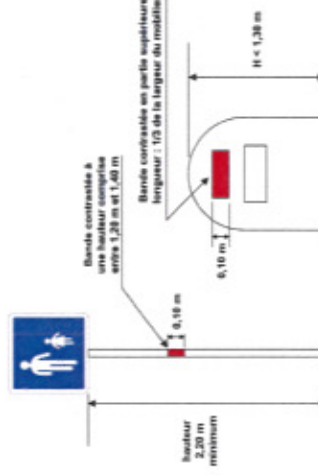
- Le nouveau cimetière n'est pas accessible en raison du dénivelé à l'entrée et le vieux cimetière a une entrée dont le sol est chahuté et présente un ressaut non conforme. Le Chemin de la Faïsse est accessible, le cheminement est à baliser. Le trottoir de la Rte d'Assas est suffisamment large et en bon état mais présente un bateau au droit du Chemin de la Faïsse non conforme.
- L'avenue des Cévennes est plate mais aucun cheminement n'est signalé. La porte de la Maison Eugénie Dubois donnant sur la rue est aux normes (140 cm). La Salle E. Dubois est en RDC, accessible par une rampe dont la pente est non conforme (9,6%). L'éclairage public est insuffisant..
- La Rue de l'Eglise a une pente non conforme et aucun cheminement.

Plan de situation



Réglementation

Il est possible de rechercher un contraste de l'objet par rapport au « fond visuel » qui l'entoure, mais également de travailler sur le contraste d'une partie de l'objet par rapport à une autre (à son support par exemple), ce qui permet de faire face à de fortes réticences à l'utilisation de certains matériaux ou certaines couleurs « trop vives », que cela soit lié à des contraintes architecturales ou à des exigences d'ordre esthétique de la part du maître d'ouvrage.



Propositions d'amélioration

- Chemin de la Faïsse **enjeux forts** : prévoir un cheminement au sol, l'accès au cimetière nécessite la reprise du mur pour y créer une rampe, il faut faire un bateau au croisement avec la Rte d'Assas,
- Ave des Cévennes **enjeux modérés** : prévoir un cheminement au sol et une zone 20 de rencontre sur ce secteur. Reprendre la rampe d'accès à la salle E. Dubois.
Le changement des lampadaires se fera dans le cadre du remplacement des lampes au mercure.
- **enjeux très forts** : La Rue de l'église et tous les autres accès à la Place de l'Eglise sont irrémédiablement inaccessibles, **enjeu modéré** installer une main courante et 2 bancs.

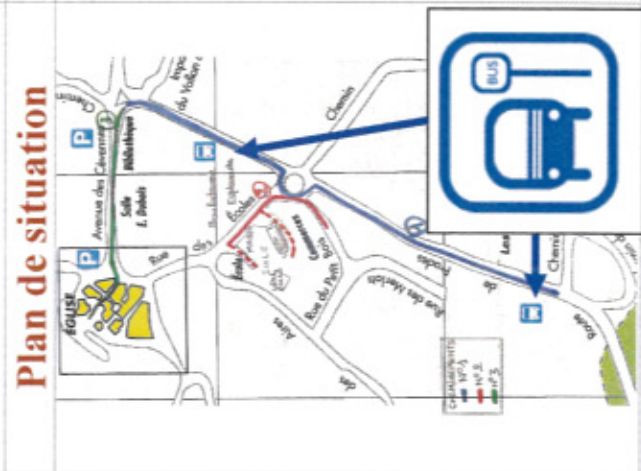
Fiche Transports en commun

Photos

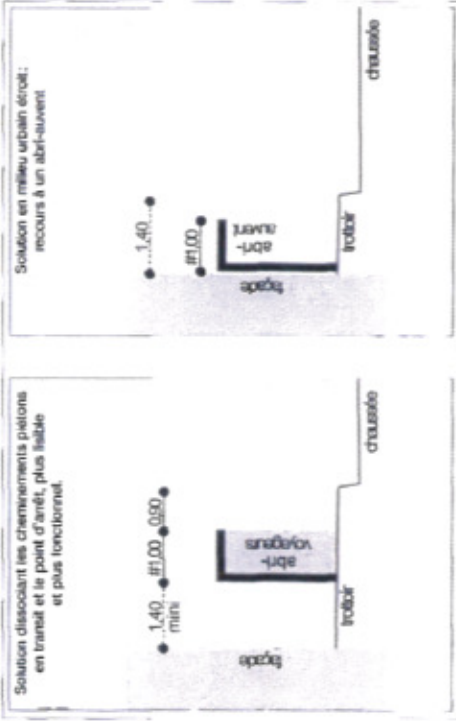



Constat

→ Les 2 abris-bus sont sur la Route de Prades où circulent les transports en commun. Aucun d'eux n'est accessible en raison d'une ou plusieurs marches.



Réglementation



Solution dissociant les cheminement piétons en transit et le point d'arrêt, plus lisible et plus fonctionnel.

Solution en milieu urbain étroit : recours à un abri-auvent

Propositions d'amélioration

→ **enjeu modéré**: celui de la partie basse peut être doté d'un seuil conforme

→ **enjeux forts** : celui de la partie haute doit être décalé dans le sol et le sol lui même doit être aplani.

ESTIMATION DES TRAVAUX

Cheminement N°1

→ Partie basse : reprendre le revêtement du trottoir, la pente pourrait être étalée jusqu'à l'entrée du N°310. Le trottoir le long du tennis peut être élargi lors d'aménagement éventuel du vieux tennis et en cours de réflexion.

Désignation	PU	Qté	Prix	Aléas %	Montant
Revêtement (mesure du trottoir)	35	483	16905	10	18 595,50 €
Reprendre la pente (mesure de la pente)	130	12	1560	10	1 716,00 €

Sous/total 20 311,50 €

→ Rond point : refaire les passages piétons et les bateaux avec bandes d'éveil de vigilance. Prévoir un bateau et un passage pour accéder à la partie haute. Reprendre le revêtement, la pente est conforme.

Désignation	PU	Qté	Prix	Aléas %	Montant
passages piétons	500	4	2000	10	2 200,00 €
Revêtement	35	42	1470	10	1 617,00 €

Sous/total 3 817,00 €

→ Partie haute : supprimer le panneau ancien et reprendre le bateau sortie du Puech

Désignation	PU	Qté	Prix	Aléas %	Montant
suppression panneau	200	1	200	10	220,00 €
Reprise bateau	100	1	100	10	110,00 €

Sous/total 330,00 €

Total Cheminement N°1 24 458,50 €

Cheminement N°2

→ cheminement principal : reprendre la pente (la reprise du revêtement est prévue dans le cheminement N°1), déplacer le poteau gênant ou le supprimer, élargir le trottoir. A noter que, dans la cadre de la réfection du secteur, la Commune peut mettre tous les cheminements de niveau et établir une zone 20 de rencontre Rue des Ecoles et Rue des Aires. Le cheminement piéton peut être alors balisé par des plots. Idem jusqu'à la Rue des Aires.

Désignation	PU	Qté	Prix	Aléas %	Montant
reprise de la pente	35	4,48	156,8	10	172,48 €
enlèvement du poteau	200	1	200	10	220,00 €
panneau de zone de rencontre	100	4	400	10	440,00 €
balisage	130	1	130	10	143,00 €

Sous/total 975,48 €

→ artère N°1 – Desserte Place aux Jeunes : La chaîne de l'école empêche le passage des piétons et le sol est chaotique, mais tout le reste est plat. La rampe d'accès à la salle polyvalente a trop de pente (21%).

Désignation	PU	Qté	Prix	Aléas %	Montant
remplacement du système de fermeture	1500	1	1500	10	1 650,00 €
reprise du revêtement	40	315	12600	10	13 860,00 €
reprise de la pente des Salle polyvalente et local jeunes	130	4	520	10	572,00 €
balisage	130	1	130	10	143,00 €

Sous/total 16 225,00 €

→ artère N°2 – impasse Noël Galibert : Le sol est plat mais en tout-venant et avant le portail il y a une pente non conforme (12,7%) mais qui peut être contournée à condition de remplacer le portillon par un plus large (83cm), il faut casser 60 cm de mur et remplacer le portillon.

Désignation	PU	Qté	Prix	Aléas %	Montant
reprise du revêtement	35	80	2800	10	3 080,00 €
Remplacement portillon	1000	1	1000	10	1 100,00 €

Sous/total 4 180,00 €

Total Cheminement N°2 21 380,48 €

Cheminement N°3

→ Chemin de la Faïsse **enjeux forts** : prévoir un cheminement au sol, l'accès au cimetière nécessite la reprise du mur pour y créer une rampe, il faut faire un bateau au croisement avec la Rte d'Assas,

Désignation	PU	Qté	Prix	Aléas %	Montant
Balisage au sol	130	1	130	10	143,00 €
Création d'une rampe	130	20	2600	10	2 860,00 €
Reprise d'un bateau + Plaque pododactyle	500	1	500	10	550,00 €

Sous/total 3 553,00 €

→ prévoir un cheminement au sol et une zone 20 de rencontre sur ce secteur. Reprendre la rampe d'accès à la salle E. Dubois. Le changement des lampadaires se fera dans le cadre du remplacement des lampes au mercure.

Désignation	PU	Qté	Prix	Aléas %	Montant
Balisage au sol	130	1	130	10	143,00 €
panneau de zone de rencontre	100	2	200	10	220,00 €
Reprise de pente (béton désactivé)	260	7	1820	10	2 002,00 €

Sous/total 2 365,00 €

→ La Rue de l'église et tous les autres accès à la Place de l'Eglise sont irrémédiablement inaccessibles, mais il peut être prévu une main courante et 2 bancs.

Désignation	PU	Qté	Prix	Aléas %	Montant
prévoir la rampe	30	40	1200	10	1 320,00 €
Prévoir 2 bancs	500	2	1000	10	1 100,00 €

Sous/total 2 420,00 €

Total Cheminement N°3 8 338,00 €

Fiche Transports en commun

→ celui de la partie basse peut être doté d'un seuil conforme

Désignation	PU	Qté	Prix	Aléas %	Montant
Aménagement d'un seuil	100	1	100	10	110,00 €

Sous/total 110,00 €

→ celui de la partie haute doit être décalé dans le sol et le sol lui même doit être aplani.

Désignation	PU	Qté	Prix	Aléas %	Montant
Reprise de l'abri bus	5000	1	5000	10	5 500,00 €

Sous/total 5 500,00 €

Total Fiche transport en commun 5 610,00 €

Le projet complet est estimé à : 59 786,98 € Hors Taxes

MODALITES ET PERIODICITE DE REVISION ET D'EVALUATION

→ Le PAVE fera l'objet d'un examen tous les deux ans de la part du Conseil Municipal et de la Commission Consultative, lorsque la constitution de celle-ci sera fructueuse.

→ Le PAVE, si les modifications sont avérées et conséquentes, sera mis en révision.

